Envoyé en préfecture le 13/12/2025
Reçu en préfecture le 13/12/2025
Publié le
ID : 022-212200901-20251212-2025_12_12_01-DE

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de Kermaria-Sulard
Séance du vendredi 12 décembre 2025

Date convocation : 08 décembre 2025	Le 12 décembre 2025 à 18 H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur HOUSSAIS Pierre, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 14	**Présents :** COLBERT Guy, DUCLUZEAU Lucile, HOUSSAIS Pierre, JADÉ Michel, LE GOFF Thibaut, LE HOUEROU Alain, LE HUEROU Audrey, MARTY Véronique, ROUGNANT Marie Jo, SOUDAIS Christiane, **Absents excusés** : DOUAREC Audrey donne procuration à HOUSSAIS Pierre LOZAHIC Estelle donne procuration à JADÉ Michel ; TANDA Salvatore donne procuration à SOUDAIS Christiane ; TAUPIN Christelle donne procuration à LE HOUEROU Alain ; DRU Emmanuel. **Absents non excusés :** **Secrétaire de séance :** ROUGNANT Marie-Jo

2025_12_12_01-Choix des entreprises pour les travaux de l'église

Le maire rappelle que la commune de Kermaria- Sulard a :

- Réalisé une étude « Diagnostic et Faisabilité » suite aux obligations du Département et de la Région pour avoir un dossier recevable permettant de percevoir des subventions.
- Désigné ensuite ARCHAEB pour réaliser les deux phases suivantes
    - Phase 2 : Conception (APS – APD – DPC) pour finaliser l'avant-projet et déposer le permis de construire
    - Phase 3 : Travaux (PRO – DCE -ACT -VISA/DET – AOR) pour finaliser le projet ainsi que les estimations, lancer l'appel d'offre et enfin assurer le suivi complet des travaux jusqu'à la réception.
- Aujourd'hui neuf entreprises ont répondu à l'appel d'offre.

Il importe donc aujourd'hui de délibérer pour choisir les entreprises et démarrer les travaux

Suite à l'appel d'offre, l'analyse des retours réalisée par le cabinet ARCHAEB prend en considération de très nombreux critères dont la synthèse est résumée par :

- La valeur technique (60 % de la note)
- Le prix (40% de la note)

Quels sont les résultats obtenus par chaque entreprise ?

Envoyé en préfecture le 13/12/2025
Reçu en préfecture le 13/12/2025
Publié le
ID : 022-212200901-20251212-2025_12_12_01-DE

RECAPITULATIF CLASSEMENT

LOT 01 MACONNERIE ECHAFAUDAGES

ENTREPRISES	A-VALEUR TECHNIQUE(60%)	B – PRIX (40%)	TOTAL /100%	CLASSEMENT
MOULLEC	54,74%	40,00%	94,74%	2
ART VILLEMAIN	60,00%	38,07%	98,07%	1
ARCHAD	57,89%	31,12%	89,02%	3

LOT 2 : CHARPENTE - COUVERTURE - ART CAMPANNAIRE

ENTREPRISES	A-VALEUR TECHNIQUE(60%)	B – PRIX (40%)	TOTAL /100%	CLASSEMENT
LE RAY COUVERTURE / TY COAT / ART PROTECT	60,00%	21,73%	81,73%	1
LE BER / MACE	36,21%	40,00%	76,21%	2
AE Couverture / LA BISAIGUE / ART PROTECT	19,66%	34,45%	54,11%	5
BRIERO / ART PROTECT	49,14%	17,66%	66,80%	3
SARL DILASSER	39,83%	15,48%	55,31%	4
MATTOENN / ART PROTECT	30,00%	19,43%	49,43%	6

Après analyse détaillée des résultats, nous proposons donc de retenir :

- **Pour le LOT 01 MACONNERIE ECHAFAUDAGES : L'entreprise ART VILLEMAIN**
- **Pour le LOT 02 : CHARPENTE COUVERTURE ART CAMPANNAIRE : L'entreprise LE RAY COUVERTURE/TY COAT /ART PROTECT**

Ce qui donne un récapitulatif final pour l'ensemble des travaux :

ENTREPRISES PROPOSEES RETENUES

Lot	Entreprise	Montant de l'offre HT (base + PSE)	*Estimation DCE*	Ecart en € avec l'estimatif
Lot n°1	ART VILLEMAIN	96 865,20 €	*92 675,00 €*	4 190,20 €
Lot n°2	LE RAY COUVERTURE / TY COAT / ART PROTECT	62 190,56 €	*58 480,00 €*	3 710,56 €
	TOTAL HT OPERATION	159 055,76 €	*151 155,00 €*	7 900,76 €
	ECART EN %			5,23%

Un petit écart seulement de 5,23 % par rapport à estimation DCE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de mandater les entreprises

Entreprises	Montant de l'offre HT (base + PSE)
ART VILLEMAIN	**96 865,20 €**
LE RAY COUVERTURE/TY COAT /ART	**62 190,56 €**

AUTORISE M. LE MAIRE à signer les devis

La secrétaire de séance
Mme Marie-Jo ROUGNANT

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Pierre HOUSSAIS.

MAIRIE de SAINT-MARCOUARD 22